

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 00119

Numéro SIREN : 493 091 102

Nom ou dénomination : 20H40 PRODUCTIONS

Ce dépôt a été enregistré le 12/01/2023 sous le numéro de dépôt 975

20H40 PRODUCTIONS

Société par actions simplifiée
Au capital de 5.474,75 euros
Siège social : 58 Rue Brûle Maison,
59000 LILLE
493 091 102 RCS LILLE METROPOLE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 14 MARS 2022

L'an DEUX MIL VINGT DEUX,
Le QUATORZE MARS,
A 18 heures,

Les associés de la société 20H40 PRODUCTIONS se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par lettre simple adressée à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Bruno LANDRIEU en sa qualité de Président de la Société.

La société DECOURCELLE BARROIS LORIDAN ASSOCIES, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 359 actions sur les 359 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination d'un Directeur Général,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer un Directeur Général, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

Monsieur **Antoine REMILLIEUX**,
Né à CREHANGE le 03 octobre 1968,
De nationalité Française,
Demeurant 48 chemin Pierre Clément à MARCQ LN BAROEUL (59700),

Cette résolution est adoptée par³⁵⁹..... voix ayant voté pour,⁰..... voix ayant voté contre et⁰..... voix s'étant abstenues.

Monsieur Antoine REMILLIEUX déclare accepter lesdites fonctions et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour leur exercice.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée par³⁵⁹..... voix ayant voté pour,⁰..... voix ayant voté contre et⁰..... voix s'étant abstenues.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Le Président
Et pour SCI MISTRAL GAGNANT
Bruno LANDRIEU



Gérard SIBELLE



Antoine REMILLIEUX

« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »

*Bon pour acceptation des
fonctions et directeur Général*

